



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 3 août 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

Service des titres d'exploitation
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau A-115
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Dossier : 7610-10-01-80238-00
1072769

OBJET : Exploitation de la sablière 33F#009

33F13-003

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 3 mai 1993 et complétée le 29 juillet 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 33F#009 d'une superficie de 2.5 hectares pour l'entretien routier. La sablière est située dans la municipalité de la Baie James, à 53°47'40" de latitude nord et 77°38'15" de longitude Ouest.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-10-01-80238-00
1072769

Le 3 août 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
<u>LETTRES Á</u>		
Noël Savard	28-04-1993	André Ouellet

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat et documents

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement,



NOËL SAVARD
Directeur régional

NS/FA/dd